



HOUSE OF COMMONS
CANADA



DAN ALBAS, MP
OKANAGAN LAKE WEST—
SOUTH KELOWNA



OTTAWA

560 Valour Building
151 Sparks Street
Ottawa, ON
K1A 0A6

CONSTITUENCY

304A – 3001 Tutt Street
Kelowna, British Columbia
V1Y 2H4

The Honourable Steven MacKinnon
Minister of Transport
Transport Canada

Via email

January 19th, 2026

Subject: Immediate Suspension and Review of Pilot Medical Privacy Declaration

Dear Minister MacKinnon,

I am writing to express serious concern regarding Transport Canada's recent reinstatement of a mandatory Privacy Notice and Declaration for pilot medical certification, effective December 9, 2025. This requirement was introduced without stakeholder consultation and imposes sweeping disclosure obligations on pilots under threat of licence invalidation.

Under this new process, pilots must authorize Transport Canada to access and share their complete medical information with unspecified "third parties." Failure to sign results in immediate loss of licence validity, jeopardizing careers and operational continuity. The rollout occurred during the holiday period, with no meaningful engagement with ALPA, CBAA, or industry stakeholders.

This raises critical questions:

What is the precise legal authority for requiring pilots to consent to disclosure beyond medical fitness determinations?

Who are the "third parties" referenced in the declaration, and what safeguards exist against misuse?

Why was this implemented without consultation, and why during a period of reduced industry staffing?

I am requesting the following actions:

Suspend enforcement of this declaration until a full review and stakeholder consultation are completed.

Provide all pilots subject to this requirement with a detailed explanation of the policy rationale, privacy impact assessment, and compliance with the Privacy Act.

Commit to a transparent process that balances aviation safety with fundamental privacy protections.

Canadians expect regulatory decisions to respect privacy rights and follow due process, not be imposed without consultation.

Pilots deserve clarity and respect for their rights. I look forward to your prompt response.

Sincerely,

Dan Albas MP
Okanagan Lake West–South Kelowna



HOUSE OF COMMONS

CANADA



DAN ALBAS, MP

OKANAGAN LAKE WEST—
SOUTH KELOWNA



OTTAWA

560 Valour Building
151 Sparks Street
Ottawa, ON
K1A 0A6

CONSTITUENCY

304A – 3001 Tutt Street
Kelowna, British Columbia
V1Y 2H4

L'honorable Stephen MacKinnon
Ministre des Transports
Transports Canada

Via email

19 janvier 2026

Objet : Suspension immédiate et révision de la déclaration de confidentialité médicale des pilotes

Monsieur le ministre,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la récente réintroduction par Transports Canada d'un avis et d'une déclaration obligatoires en matière de confidentialité pour la certification médicale des pilotes, qui sont entrés en vigueur le 9 décembre 2025. Cette exigence a été introduite sans consultation des intervenants et impose aux pilotes des obligations de divulgation très strictes sous peine de voir leur licence invalidée.

Dans le cadre de ce nouveau processus, les pilotes doivent autoriser Transports Canada à accéder à l'ensemble de leurs informations médicales et à les partager avec des « tiers » non spécifiés. Le refus de signer entraîne la perte immédiate de la validité de la licence, mettant en péril la carrière et la continuité opérationnelle. La mise en œuvre a eu lieu pendant la période des fêtes, sans consultation significative de la Air Line Pilots Association, de l'Association canadienne de l'aviation d'affaires ou des intervenants du secteur.

Cela soulève des questions cruciales :

Quelle est l'autorité juridique précise qui oblige les pilotes à consentir à la divulgation d'informations autres que celles relatives à leur aptitude médicale ?

Qui sont les « tiers » mentionnés dans la déclaration, et quelles sont les garanties contre les abus ?

Pourquoi cette mesure a-t-elle été mise en œuvre sans consultation, et pourquoi pendant une période de réduction des effectifs dans le secteur ?

Je demande que les mesures suivantes soient prises :

Suspendre l'application de cette déclaration jusqu'à ce qu'un examen complet et une consultation des parties prenantes aient été effectués.

Fournir à tous les pilotes soumis à cette exigence une explication détaillée de la justification de la politique, de l'évaluation de l'impact sur la vie privée et de la conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels.

S'engager à mettre en place un processus transparent qui concilie la sécurité aérienne et la protection fondamentale de la vie privée.

Les Canadiens s'attendent à ce que les décisions réglementaires respectent les droits à la vie privée et suivent une procédure régulière, et non à ce qu'elles soient imposées sans consultation.



HOUSE OF COMMONS
CANADA



DAN ALBAS, MP

OKANAGAN LAKE WEST—
SOUTH KELOWNA



OTTAWA

560 Valour Building
151 Sparks Street
Ottawa, ON
K1A 0A6

CONSTITUENCY

304A – 3001 Tutt Street
Kelowna, British Columbia
V1Y 2H4

L'honorable Stephen MacKinnon
Ministre des Transports
Transports Canada

Via email

19 janvier 2026

Les pilotes méritent que leurs droits soient clarifiés et respectés. J'attends avec impatience votre réponse rapide.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Dan Albas, député
Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud